



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-314

PUBLIÉ LE 21 OCTOBRE 2021

Sommaire

Secrétariat générale pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire /

R24-2021-10-18-00002 - Arrêté portant modification de la composition du comité local du FIPHFP de la région Centre-Val de Loire (6 pages)

Page 3

Secrétariat générale pour les affaires régionales
de la région Centre-Val de Loire

R24-2021-10-18-00002

Arrêté portant modification de la composition
du comité local du FIPHFP de la région
Centre-Val de Loire

**SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION NOMINATIVE DU COMITÉ
LOCAL DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
(FIPHFP)**

La préfète de la région Centre-Val de Loire,
préfète du Loiret
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code du travail ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment ses articles 36, 97, 98 et 101 ;

VU le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 10 février 2021 portant nomination de Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret, à compter du 1^{er} mars 2021 ;

VU les propositions des organisations syndicales, des employeurs des trois versants de la fonction publique et du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du chef-lieu de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 21.099 du 22 mars 2021 portant modification de la composition nominative du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique en région Centre-Val de Loire ;

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale pour les affaires régionales,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

L'arrêté préfectoral n° 21.099 du 22 mars 2021 portant composition nominative du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique en région Centre-Val de Loire est modifié comme suit :

1^{er} collège des représentants du personnel, membres des organisations syndicales représentées au Conseil commun de la fonction publique

Membres désignés par la fédération CFTC des fonctionnaires et agents de l'État

- Titulaire : M.Yves NAUDIN
- Suppléante : Mme Jessica SELLIER

Membres désignés par l'union des fédérations de fonctionnaires et assimilés CFDT

- Titulaire : Mme Etienne SYMESAK
- Suppléant : M. Stéphane PORCHEROT

Membres désignés par l'union interfédérale des agents de la fonction publique UIAFP-FO

- Titulaire : M. Christophe LEVEILLE
- Suppléant : M. Aurélien LESAGE

Membres désignés par la fédération syndicale unitaire FSU

- Titulaire : Mme Valérie QUILLON
- Suppléant : M. Olivier LELARGE

Membres désignés par la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres (CFE-CGC)

- Titulaire : Mme Nadège CARZANA
- Suppléant : M. Bruno MATIGNON

Membres désignés par l'union nationale des syndicats autonomes UNSA

- Titulaire : Mme Cécile TARANILLA
- Suppléant : M. Jérémie CONDAMINET

Membres désignés par l'union fédérale des syndicats de l'État CGT

- Titulaire: Mme Sophie EPINETTE
- Suppléante: Mme Muriel FONTES

Membres désignés par l'union syndicale Solidaires

- Titulaire: M Frédéric MICHAU
- Suppléant: M Vincent RIGOLLET

Membres désignés par la fédération autonome de la fonction publique FA-FP

- Titulaire: Mme Valérie GUERTIN
- Suppléant: M Florent BOULANT

2^e collège des représentants des employeurs des trois versants de la fonction publique

Membres désignés au sein de la fonction publique de l'État :

- Titulaire: Mme Alexandra NALLET, responsable du pôle d'appui aux ressources humaines au rectorat de l'académie d'Orléans-Tours
- Suppléante: Mme Cécile GRUEL, médecin de prévention de l'académie d'Orléans-Tours
- Titulaire: Mme Naïma HOUITAR ASSAOUI, responsable des ressources humaines à la DREETS
- Suppléante: Mme Carole PELLUCHON, gestionnaire ressources humaines à la DREETS
- Titulaire: M. Jean-Christophe WIOLAND, directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines
- Suppléante: Mme Alexandra MESSANT, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines

Membres désignés par le conseil supérieur de la fonction publique territoriale :

- Titulaire: M. Marc GRICOURT, 1^{er} vice-président délégué aux finances, aux fonds européens et au personnel du Conseil régional du Centre-Val de Loire
- Suppléante: Mme Loriane ROCHARD, correspondante handicap du Conseil régional du Centre-Val de Loire
- Titulaire: M. Jean-Pierre GABELLE, conseiller départemental du Loiret
- Suppléante: Mme Mathilde VOISINE, référente handicap au Conseil départemental du Loiret

- Titulaire : M Jean-Marc MORETTI, président du centre de gestion du Loir-et-Cher
- Suppléant : M. Christian MARY, vice-président du centre de gestion du Loir-et-Cher

Membres désignés par la fédération hospitalière de France :

- Titulaire : M. François-Xavier BAUDE, directeur des ressources humaines du centre hospitalier de Blois
- Suppléant : M. Florent VERSTAVEL, directeur des ressources humaines du centre hospitalier Jacques Coeur de Bourges
- Titulaire : M Julien DUBOT, directeur des ressources humaines du centre hospitalier de la Tour Blanche d'Issoudun
- Suppléante : Mme Marion RENAUT, directrice adjointe à la direction des ressources humaines du centre hospitalier régional universitaire de Tours

3^e collègue représentant les associations ou organismes regroupant des personnes en situation de handicap :

- Titulaire : Mme Christine GAILLARD, membre de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP) du Loiret
- Suppléant : M Jean-Pierre REGNAULT, membre de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP) du Loiret
- Titulaire : Mme Annie VUONG, membre de l'association APF France handicap
- Suppléant : en attente de désignation
- Titulaire : Mme Béatrice DROULEZ PELLETIER, vice-président de la fédération des aveugles du Loiret
- Suppléant : M. Bruno GENDRON Bruno, président de la fédération des aveugles du Loiret
- Titulaire : Mme Agnès SERGENT, directrice de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) Servi'PEP
- Suppléante : Mme Caroline BOUTEAU, chef de service de l'ESAT Servi'PEP
- Titulaire : Mme Corinne AMAND, responsable ressources humaines de la société TPC
- Suppléante : Mme Raïssa MAGRONDJI, chargée d'accompagnement socio-professionnel de la société TPC

Personnalités qualifiées (sans voix délibérative) :

- Mme Ingrid STEGMEIER, responsable ressources humaines de l'entreprise adaptée Document'hom
- Mme Frédérique LAUBRAY, responsable partenariat au sein de Pôle emploi Centre -Val de Loire
- M. Arnaud LÉVÊQUE, délégué régional au sein de l'Agefiph Centre-Val de Loire.

Directeur régional des finances publiques ou son représentant désigné (sans voix délibérative)

- Mme Sandrine BOCQUEZ, correspondante handicap

Représentant du gestionnaire administratif de la région Centre Val de Loire (sans voix délibérative)

- Mme Salwa PHILIBERT

ARTICLE 2 : Les membres du comité local sont nommés pour une durée de quatre ans, renouvelable une fois, excepté les membres représentant les employeurs de la fonction publique territoriale nommés pour une durée de six ans, renouvelable une fois.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et des préfectures de chacun des départements de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 18 octobre 2021
Pour la préfète de région et par délégation,
La secrétaire générale pour les affaires régionales
Signé : Florence GOUACHE

Arrêté n° 21.147 enregistré le 21 octobre 2021

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.